

Hommage du citoyen Reinier, capitaine commandant des
canonniers volontaires de Metz, d'un drapeau enlevé dans un
repaire de brigands de la Vendée, lors de la séance du 9 brumaire
an III (30 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Hommage du citoyen Reinier, capitaine commandant des canonniers volontaires de Metz, d'un drapeau enlevé dans un repaire de brigands de la Vendée, lors de la séance du 9 brumaire an III (30 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 201-202;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21363_t1_0201_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

reconnaissons d'autre point central que la Convention; la Convention toute entière;

Obéissance aux loix, respect aux aùtorités constituées, tels sont les sentimens qui nous animent et que nous soutiendrons jusqu'à la mort.

Suivent trois signatures.

4

La société populaire de Chavannes, district de Bourg [Ain], remercie la Convention nationale d'avoir envoyé le représentant du peuple Boisset dans le département de l'Ain. « Ce digne représentant du peuple, est-il dit dans cette adresse, a démasqué les fripons et les intrigans, terrassé les brigands et les contre-révolutionnaires, mis en liberté les patriotes, rendu les pères de famille à leurs enfans éplorés et pris les mesures les plus sévères pour l'exécution rigoureuse des loix ». Elle invite la Convention nationale à conserver cette fermeté et cette énergie qu'elle a déployées depuis les mémorables journées des 9 et 10 thermidor et proteste de son entier dévouement à la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (38).

[*La société populaire de Chavannes à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (39)

Citoyens représentans,

Depuis trop long-tems l'intrigant et le brigandage levoient une tête altièrre dans notre département. L'ignorance et la scélératesse siégeoient dans les premières places que devoient occuper les hommes vertueux et instruits. Le crime qui n'auroit jamais dû sortir de son infernal réduit, marchoit en triomphe et comprimoit la vertu. La terreur, cette arme odieuse des tyrans avoit anéanti toutes les facultés de notre être. La probité avilie et foulée aux pieds n'osoit plus se montrer. Les brigands et les fripons dans leur délire cherchoient la contre-révolution et la guerre civile dont les torches sanglantes étoient sur le point de s'enflammer; dans ces momens désastreux, Boisset arrive, à son aspect la confiance renaît, le crime épouvanté cherche à fuir, les patriotes rassurés se réunissent et font retentir les airs de leurs chants d'alégresse et de reconnaissance envers la représentation nationale. Boisset, digne représentant, après avoir démasqué les fripons et les intrigans, après avoir terrassé les brigands et les contre-révolutionnaires, mis en liberté les patriotes,

rendu les pères de famille à leurs enfans éplorés et pris les mesures les plus sévères pour l'exécution rigoureuse des loix, s'est vu calomnié par l'hipocrisie et la malveillance dans le sein même de la Convention, mais elle a sçu repousser ces dénonciations perfides et rendre à Boisset la justice qui lui étoit due.

Représentans dans nos campagnes les liens sacrés de l'amitié et de la fraternité nous unissent tous. Rien ne saurait les rompre, puisque la justice et toutes les vertus sont à l'ordre du jour, puisque le sistème affreux de la terreur est anéanti pour ne jamais reparoître et que l'intrigue avec le brigandage sont ensevelis dans les noirs cachots en attendant que la justice qui leur est due, leur soit pleinement rendue.

Nous demandons l'exécution entière des loix; nous ne souffrirons plus qu'on les outre-passe en leur donnant de fausses interprétations. Nos bras sont levés, nos fers sont aiguisés pour exterminer à jamais les continuateurs et les partisans de l'infâme Robespierre, s'ils tentoient de relever la tête et de reprendre leur empire.

Tenez-vous en garde contre les dénonciations perfides et mensongères de ces gens couverts de crimes qui dans leur désespoir et leur agonie, osent vous dire que la contre-révolution est allumée dans les départemens, qui ont l'audace de calomnier les représentans sortis de votre sein et de vous annoncer que les patriotes sont incarcérés, que le modérantisme relève la tête. Les scélérats! par un abus condamnable des termes et des mots, ils cherchent à vous tromper et à faire revivre le nouveau monstre que vous avez terrassé.

Continuez à soutenir avec vigueur, cette fermeté, cette énergie que vous avez déployées depuis les mémorables journées des 9 et 10 thermidor. Vous avez acquis en cette occasion, de nouveaux droits à notre amour et à notre reconnaissance. Recevez nos félicitations sur le glorieux triomphe qui en a été la suite.

Si quelques individus et quelque section du peuple, étoient assez insensés pour s'arroger les droits de rivaliser avec la représentation nationale, de méconnoître sa puissance suprême, de l'avilir ou de la dominer, vous n'avez qu'à parler, nous sommes prêts à voler à votre secours; nos coeurs et nos bras sont sans cesse tournés vers vous, nos sermens ont toujours été pour vous, nous apprendrons aux intrigans et aux scélérats que nous ne jurons pas en vain.

Vive la République, vive la Convention nationale.

CARRON, *président*, JACQUIER, *vice-président*
et deux autres signatures.

5

Le citoyen Reinier, capitaine commandant des canonniers volontaires de Metz, adresse à la Convention nationale un drapeau qu'il a enlevé dans un repaire de brigands de la Vendée.

(38) P.-V., XLVIII, 107.

(39) C 325, pl. 1406, p. 8.

Mention honorable, insertion au bulletin (40).

[*Les citoyens de Metz à la Convention nationale, s. d.*] (41)

Législateurs.

Nous vous adressons un drapeau souillé des emblèmes de la féodalité et de la tyrannie. Il a été enlevé dans un repaire de brigands de la Vendée par un de nos concitoyens, Reinier, capitaine commandant des canoniers volontaires de Metz, il a cru ne pouvoir l'employer à une meilleure destination que de nous l'envoyer pour vous en faire l'hommage en son nom.

Nous nous empressons à remplir cette mission honorable qui nous fournit en même temps l'occasion de vous assurer de notre entier dévouement à la Convention nationale et de notre soumission absolue aux lois qui émanent de son sein.

Suivent 15 signatures.

6

Le général en chef de l'armée de l'Ouest écrit à la Convention nationale qu'il a reçu le drapeau qu'elle a décerné à cette armée et que les braves militaires qui la composent ont reçu ce témoignage de la reconnaissance publique, aux cris mille fois répétés de vive la République, vive la Convention nationale!

Mention honorable, insertion au bulletin (42).

[*Le général en chef de l'armée de l'Ouest au citoyen président de la Convention nationale, au quartier général, à Fontenay-le-Peuple, ci-devant Fontenay-le-Comte, le 22 vendémiaire an III*] (43)

J'ai reçu, citoyen Président, des braves vétérans nationaux auxquels il avoit été confié, le drapeau décerné par la Convention nationale à l'armée de l'Ouest, ce témoignage de la valeur républicaine et de sa reconnaissance publique, porté en pompe et au milieu des acclamations, a été offert par les représentans du peuple accompagnés des autorités constituées, des généraux et des victimes qui en relevoient l'éclat, aux troupes campées sous Fontenay-le-Peuple; elles l'ont reçu au nom de tous leurs frères d'arme, et aux cris mille fois répétés de Vive la République, Vive la Convention. Cette oriflame nationale, ont dit les représentans du

(40) P.-V., XLVIII, 108.

(41) C 325, pl. 1406, p. 11. *Bull.*, 12 brum. (suppl.).

(42) P.-V., XLVIII, 108.

(43) C 323, pl. 1376, p. 24. *Bull.*, 14 brum.; *F. de la Républ.*, n° 40.

peuple, est la récompense de vos travaux, elle est le gage assuré de succès plus grands encore, qu'elle devienne aussi le ralliment de tous les républicains, le signe de votre amour pour les lois et la discipline : à l'instant, et par un sentiment qui ne peut être connu que de ceux qui ont dévoué leur existence à la cause de la liberté et à la défense de la patrie, nous nous sommes tous écriés : nous jurons de ne l'abandonner jamais et ne déposer les armes qu'après l'anéantissement total de la guerre de la Vendée et de tous les ennemis de la République.

Veillez bien, Citoyen Président, faire connoître à la Convention nationale l'expression des sentimens qui animent l'armée de l'Ouest. Salut et fraternité.

DUMAS.

7

La société populaire des Amis de l'Humanité, séante à Nevers [Nièvre], adresse à la Convention nationale trois cents livres pour les victimes de l'explosion de la poudrerie de Grenelle.

Mention honorable, insertion au bulletin (44).

[*La société dramatique des amis de l'Humanité, séante à Nevers à la Convention nationale, le 22 vendémiaire an III*] (45)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort.
Paix à tous les peuples, guerre à mort
à tous les tyrans.

Representants d'un peuple libre.

Animés du plus ardent patriotisme sans autre fortune que notre travail, jaloux cependant de contribuer au soulagement des malheureux, nous nous sommes réunis sous le nom de *Société Dramatique des amis de l'humanité* et chaque jour de décade, nous jouons des pièces de théâtre au profit des veuves et orphelins des républicains qui succombent en combattant pour la liberté.

Vous avez assimilé les victimes de l'explosion de la poudrerie de Grenelle, aux Défenseurs de la patrie; nous pensons donc que leur offrir le produit d'une représentation ce n'est pas en changer la destination; nos concitoyens indigents n'en souffriront pas; nous redoublerons d'efforts, nous sacrifierons tous nos moments de loisir pour augmenter le nombre des représentations. Les sans-culottes d'ailleurs ne sont-ils pas toujours prêts à prendre même sur leur nécessaire pour soulager leurs frères?

Recevez, Législateurs l'offrande de trois cent livres produit de la première représentation

(44) P.-V., XLVIII, 108.

(45) C 323, pl. 1378, p. 21. *Bull.*, 16 brum. (suppl.).